



Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le 05/04/2024
ID: 049-200053213-20240326-CM_DEL_24022-DE
Département : **49**
Arrondissement : **Beaufort en Vallée**
Canton de Beaufort en Vallée
COMMUNE DE LES BOIS d'ANJOU

Berger Levrault

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle des fêtes de Saint Georges du Bois, route de Saint SICOT, Saint Georges du Bois, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121 10, L. 2122 7 et L. 2122 8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Christelle LE - BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc METAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie RROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN ;

Étaient absents excusés : Dean BLOUIN (pouvoir à Pascal NOGRY) ; Christelle LE-BRUN ; Jean-Marc MÉTAYER ; Samuel MAUPETIT (pouvoir à Thierry CHEVRIER) ; Sylvie RROUSSIASSE ; Cécile MOREL (pouvoir à Angélique RÉTIF)

Secrétaire de séance : Philippe PÉAN

CM-DEL-24022 / DENOMINATION VOIE

Monsieur le Maire rappelle la délibération datant du vingt-huit mars 2023 concernant la dénomination et numération des voies et lieux-dits de la commune et ce en partenariat avec les services de La Poste, pour la mise en œuvre de la Banque Adresse Nationale.

CONSIDERANT le choix de dénomination voté pour la Route des Boulais, il y a lieu de procéder à une nouvelle appellation plus appropriée. Il est proposé au conseil municipal d'adopter une nouvelle dénomination comme suit : Route de la Demaisonnerie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

CONSIDERANT l'intérêt communal que représente la dénomination des voies ;

ARTICLE 1 :

ADOpte le changement ci-dessus de dénomination de la voie, anciennement Route des Boulais, nouvellement Route de la Demaisonnerie ;

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré aux Bois d'Anjou le 26 mars 2024

Le maire, Sandro GENDRON

